

Prévention des accidents

Les outils de prévention de la CFST portent leurs fruits

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST a créé de nouveaux instruments pour améliorer la prévention des accidents. Proposés à l'origine pour un projet dans le secteur du prêt de personnel, ils sont désormais à la disposition des travailleurs des autres branches.

Il y a quelques années, la CFST a convoqué une table ronde dans le secteur du prêt de personnel, sur demande des partenaires sociaux, afin d'analyser la fréquence des accidents dans cette branche. A la suite de cet état des lieux, les organes d'exécution, les assureurs et les partenaires sociaux ont lancé un projet commun sous l'égide de la CFST et créé une série d'instruments de prévention. Le résultat de cette initiative ne manque pas d'intérêt. Depuis 2007, le risque d'accidents a baissé de 15 pour cent dans le secteur. Grâce à cette réussite, la CFST a décidé de généraliser l'utilisation de ces instruments dans toutes les branches. D'autres outils ont par ailleurs été développés (cf. encadré) pour assister les employeurs et les travailleurs en matière de prévention des accidents.

Moins d'accidents grâce à une meilleure information

Afin d'améliorer le flux d'information lors du recrutement de main-d'œuvre, deux outils électroniques ont été conçus. Le «profil d'exigences» sert notamment à l'entreprise locataire de services à définir les capacités requises pour les travaux à effectuer. Quant au «profil de qualification», il s'agit d'un instrument destiné en priorité aux entreprises de prêt de personnel. Il comprend le profil professionnel du travailleur et les connaissances requises en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Ces deux instruments facilitent la sélection de main-d'œuvre qualifiée. Après avoir fait leurs preuves lors de la phase test dans le secteur de la construction, ces outils ont été étendus aux



Le passeport de sécurité personnel de la CFST: un outil de prévention efficace dans le domaine de la Sécurité au travail et protection de la santé.

autres branches et sont à ce jour disponibles pour dix professions dans divers domaines. Ils peuvent être utilisés par tous les employeurs afin d'améliorer le flux d'information et d'éviter les erreurs d'affectation tout en contribuant à la sécurité au travail et à la protection de la santé dans les entreprises.

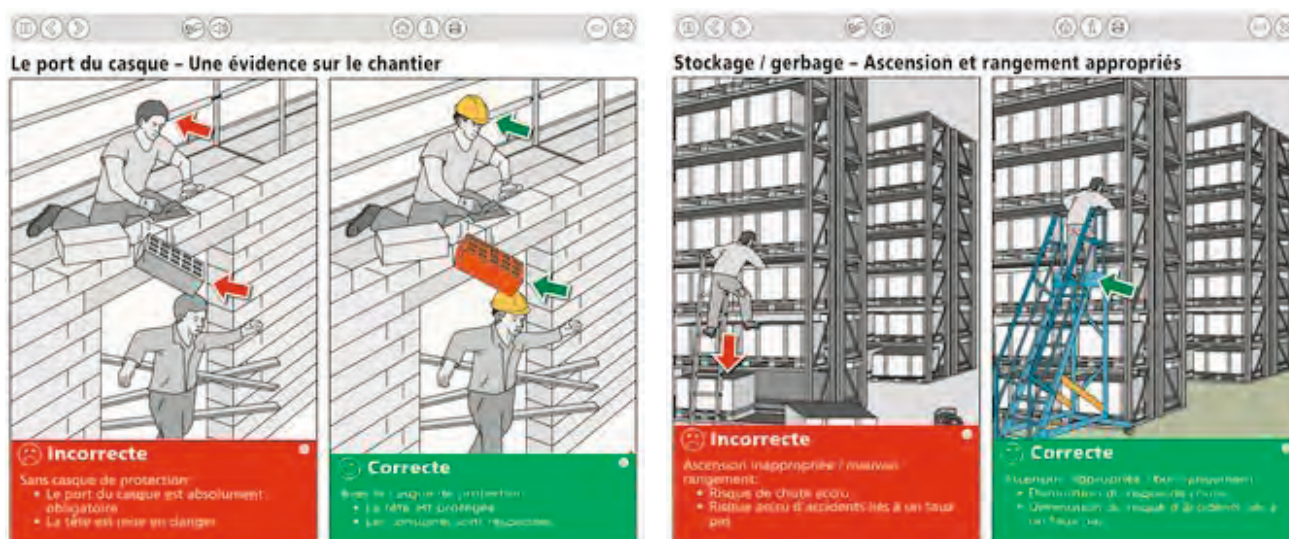
Une situation gagnant-gagnant

Le passeport de sécurité personnel a été largement plébiscité par les travailleurs (cf. en haut). Depuis son introduction, plus de 100 000 ont déjà été délivrés, et la demande ne faiblit pas. Le passeport de sécurité sert à répertorier les formations et les instructions accomplies dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé au poste de travail. Il offre à l'employeur un bref aperçu du niveau de préparation des travailleurs et permet ainsi de réduire les risques d'accidents professionnels. Le passeport de sécurité représente une véritable valeur ajoutée pour tous. Sur le marché du travail, le

Les outils de prévention de la CFST

- Passeport de sécurité personnel
- Passeport de sécurité personnel pour les travailleurs temporaires, réf. 6060.f (disponible en allemand, français et italien)
- Passeport de sécurité personnel pour tous les travailleurs, réf. 6090.f (disponible en allemand, français, italien et anglais)
- Profil d'exigences (en priorité pour les entreprises locataires de services)
- Profil de qualification (en priorité pour les entreprises de prêt de personnel)
- DVD de prévention Sécurité au travail et protection de la santé, réf. 6066
- Une version en ligne actualisée en permanence est également disponible directement sur le site de la CFST.
- Apprendre en jouant («Protège-toi correctement», «10 différences» et «Memo»)
- Brochure d'informations Sécurité au travail et protection de la santé, situations dangereuses Faux – Juste, réf. 6066/1.
- Prévention au bureau: matériel de prévention: www.prevention-au-bureau.ch, outil de prévention en ligne interactif: www.box-cfst.ch

Commandes gratuites et téléchargements ainsi que les informations sur les bases légales: www.cfst.ch ■



La nouvelle brochure d'information de la CFST «Faux-Juste» montre des exemples de situations dangereuses.

passerport de sécurité de la CFST constitue un atout supplémentaire pour les travailleurs. Il atteste leur niveau de formation et les mesures de perfectionnement spécifiques accomplies. Si les connaissances requises pour une mission font défaut, l'employeur peut faire en sorte que le travailleur soit instruit ou formé en conséquence. Ce point revêt une importance croissante tant pour les candidats à un poste temporaire que pour les titulaires d'un emploi fixe, car il est très fréquent que des salariés doivent pratiquer plusieurs métiers tout en étant disposés à se familiariser rapidement avec de nouveaux domaines. Les changements de lieu de travail et les activités sans ancrage géographique ne sont pas rares non plus, la flexibilité et la mobilité des travailleurs jouant un rôle important pour préserver la compétitivité de notre économie.

Prévention des accidents grâce à la formation

La statistique des accidents montre que les causes les plus fréquentes de ces derniers sont toujours les mêmes: glisser, trébucher, tomber, être heurté, se piquer/couper, etc. Il faut y ajouter les troubles de l'appareil locomoteur liés aux surmenages et aux postures de travail inadaptées sur le plan ergonomique. La formation et le perfectionnement sont de ce fait d'autant plus importants. De plus, de nouveaux travailleurs arrivent chaque année sur le marché et doivent à leur tour être formés à ces dan-

gers. Il est malheureusement fréquent que des fautes de comportement débouchent sur des situations dangereuses. Il n'est pas rare que des accidents soient le résultat d'une manipulation des dispositifs de protection ou du non-respect du port des équipements de protection. Le maniement incorrect de

«Les règles de sécurité sont communiquées de façon simple et explicite»

machines et d'appareils figure aussi parmi les principales causes d'accidents.

La CFST a élaboré un nouvel instrument de prévention électronique afin de communiquer ces règles élémentaires de façon simple et explicite. Il s'adresse à la plupart des groupes cibles de façon plus efficace que les informations sur support papier et offre en outre davantage de possibilités d'utilisation. Disponible sous forme de DVD ou consultable sur le site Internet de la CFST, ce nouvel outil présente des situations dangereuses sous forme de dessins en mettant en regard les bons et les mauvais comportements. Les situations sont ainsi compréhensibles par tous les acteurs, et notamment par les travailleurs de langue étrangère. Un graphisme concret offre une représentation réaliste et

crédible (cf. illustrations). L'objectif de cette méthode est d'attirer l'attention sur les dangers et d'encourager les bons comportements.

Reconnaître les dangers de manière ludique

Une approche décontractée, presque ludique, a été délibérément préférée à un ton pontifiant. Le nouvel outil peut s'adapter aux spécificités de la branche. Une multitude de liens permettent d'approfondir chaque thème.

Il existe par ailleurs une version papier des situations dangereuses ainsi qu'une série de jeux éducatifs tels que «Protège-toi correctement», «10 différences» et «Memo». Les intervenants et les formateurs peuvent utiliser des informations complémentaires lors des cours ou séances d'instruction.

L'objectif de la CFST est de généraliser le plus possible l'utilisation des nouveaux outils de prévention afin de profiter au maximum de leur potentiel de prévention des accidents. Les résultats obtenus à ce jour sont très encourageants. Les employeurs ont donc tout intérêt à prendre ces outils en considération, car des travailleurs qui sont en bonne santé et qui ne sont pas victimes d'accident sont plus productifs et contribuent à faire baisser les primes de l'assurance-accidents. ■

Erich Janutin,
Secrétaire principal suppléant de la CFST